

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un septembre l'assemblée régulièrement convoqué le treize septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Bernard ROMIEUX.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUÉ, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Florent MIGNOT, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, J. Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés : Cédric CORNAIRE, Elisabeth ROGER, Michelle MICHALKOVIC, Jean Marc HAMARD, Marie Laure CABOURDIN, Nathalie COLIN

Absents : Cyril CHARLES Ludovic DUVEAU, Bernard PERRIN-BONNET, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT.

22 conseillers présents, 6 conseillers représentés, 5 conseillers absents.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire lit la lettre de Jean-Marc HAMARD démissionnant de son poste de conseiller municipal, pour des raisons professionnelles. Cette démission sera effective après la réunion du conseil municipal puisqu'il a donné un pouvoir.

COUTS DU CENTRE DE LOISIRS - DE 2017 71

Monsieur Le Maire présente le tableau du coût du centre de loisirs et propose de reprendre en une seule délibération l'ensemble des mesures correspondant.

Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000
Cout journée complète	30.47 €	30.47 €	30.47 €
tarif facturé aux familles des communes NON conventionnées	16.00 €	18.00 €	20.00 €
tarif facturé aux familles des communes conventionnées	9.00 €	11.00 €	13.00 €
participation des communes conventionnées	7.00 €	7.00 €	7.00 €

Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000
Coût 1/2 journée avec restauration	19.43 €	19.43 €	19.43 €
tarif facturé aux familles des communes NON conventionnées	10.00 €	11.50 €	13.00 €
tarif facturé aux familles des communes conventionnées	5.00 €	6.50 €	8.00 €
participation des communes conventionnées	5.00 €	5.00 €	5.00 €

Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000
coût 1/2 journée sans restauration	12.10 €	12.10 €	12.10 €
tarif facturé aux familles des communes non conventionnées	5.50 €	7.00 €	8.00 €
tarif facturé aux familles des communes conventionnées	3.50 €	5.00 €	6.00 €
participation des communes conventionnées	2.00 €	2.00 €	2.00 €

La participation CAF et Jeunesse et Sports est d'environ 6€ par demi-journée
 Dans ce tableau la commune Les Vallées-de-la-Vanne est considérée comme une commune conventionnée.

Cette grille tarifaire est acceptée à l'unanimité des conseillers.

A l'unanimité les conseillers municipaux décident que le montant de la participation de la commune sera indiquée sur les factures envoyées aux parents.

Par 15 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions, il est décidé de faire un rabais de 1€ sur chaque prestation à partir du deuxième enfant, de la même famille, inscrit la même journée.

OUVERTURE DE LA GARDERIE LE MERCREDI MATIN POUR LES ENFANTS DE VILLIERS LOUIS ET DES CLERIMOIS. DE 2017_72

Les communes de Villiers-Louis et Les Clérimois ont décidé de maintenir la semaine des 4 jours et demi. Exceptionnellement, le centre de loisirs pourra accueillir les enfants de Villiers-Louis et Les Clérimois le mercredi matin, avant neuf heures en garderie, et uniquement ceux-ci.

Il n'y a pas de garderie de 11h 30 à 14 heures. Les enfants de ces communes seront intégrés dans le centre de loisirs et devront manger à la cantine.

Cette décision est adoptée par 27 voix pour et une abstention.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE DE 2017_73

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux dépenses du centre de loisirs de Villeneuve l'Archevêque à hauteur de

- 6 € par jour et par enfant pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017
- 3 € par demi-journée et par enfant à partir du 1^{er} septembre 2017.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA GARDERIE DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE DE 2017_74

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas participer aux dépenses de la garderie de Villeneuve l'Archevêque. Notre commune disposant des structures nécessaires et du car pour ramener les enfants scolarisés à Villeneuve-l'Archevêque.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CANTINE DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE DE 2017_75_001

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux dépenses de cantine des enfants scolarisés à l'école maternelle de Villeneuve l'Archevêque à hauteur de 3,98 € par repas et par enfant.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE DE 2017_76

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux dépenses de frais de scolarité des enfants scolarisés à l'école maternelle de Villeneuve l'Archevêque à hauteur de 926,96 € par an et par enfant.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE GARDERIE DE THEIL DE 2017_77

Monsieur le maire propose de fixer pour les années 2015-2016 et 2016-2017 la participation des communes conventionnées à 0,32 € par jour et par enfant.

Le tableau des frais à refacturer aux communes s'établit ainsi :

	2015-2016		2016-2017	
	0.32 €		0.32 €	
	nombre	coût	nombre	coût
Les Clérimois	153	48.96 €	173	55.36 €
Noé	325	104.00 €	41	13.12 €
Pont-sur-Vanne	211	67.52 €	272	87.04 €
Vallées de la Vanne	1 917	613.44 €	1 684	538.88 €
Vaumort	698	223.36 €	430	137.60 €
Villiers-Louis	594	190.08 €	833	266.56 €
	3 898	1 247.36 €	3 433	1 098.56 €

Le conseil municipal accepte cette répartition à l'unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE CANTINE DE THEIL DE 2017_78

Monsieur le maire propose de fixer la participation des communes conventionnées à

- 1,82€ par repas et par enfant pour l'année scolaire 2015-2016
- 1,84€ par repas et par enfant pour l'année scolaire 2016-2017

Le tableau des frais à refacturer aux communes s'établit ainsi :

	2015-2016		2016-2017	
	1.82 €		1.84 €	
	nombre	coût	nombre	coût
Les Clérimois	504	917.28 €	664	1 221.76 €
Noé	1 855	3 376.10 €	1 180	2 171.20 €
Pont-sur-Vanne	981	1 785.42 €	1 145	2 106.80 €
Vallées de la Vanne	2 835	5 159.70 €	3 075	5 658.00 €
Vaumort	1 675	3 048.50 €	1 695	3 118.80 €
Villiers-Louis	1 839	3 346.98 €	1 689	3 107.76 €
	9 689	17 633.98 €	9 448	17 384.32 €

Le conseil municipal accepte cette répartition à l'unanimité.

REVERSEMENT PARTICIPATION DE L'ETAT AUX NAP - DE 2017_79

La commune de Les Vallées-de-la-Vanne a touché la somme de 9 990 € de participation de l'état aux NAP de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Theil (90€ par enfant). Les NAP de l'école maternelle ont été financés par le SIVOS des Chenevières. Monsieur le maire propose de répartir cette somme au prorata du nombre d'élèves de chaque école

- Ecole maternelle des Chenevières (SIVOS) 64 enfants soit 5 760 €
- Ecole élémentaire (commune de Les Vallées-de-la-Vanne) : 47 enfants soit 4 230 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT DE DECHETS CENTRE YONNE (SDCY) - DE 2017_80

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la CCVPO adhère au syndicat des déchets Centre Yonne.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRES - DE 2017_81

Le conseil municipal, par 27 voix pour et une abstention, donne son accord pour renouveler la participation de la commune aux frais de transports scolaires des enfants suivant les mêmes modalités que l'année dernière :

- Primaire : 80% x 100 € = 80 €
- Collège : 80% x 110 € = 88 €
- Lycée : 70% x 130 € = 91 €

Monsieur le maire précise que cette décision a coûté 5 366,50 € à la commune, l'année dernière.

EXTENSION DU REGLEMENT TIPI AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES- DE 2017_82

Monsieur le maire rappelle que les régies de cantine et de garderie de Theil et de Chigy ont été supprimées. Le règlement se fait désormais par titre.

Monsieur le maire propose d'étendre le mode de règlement actuel par TIPI aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ECOLES - DE 2017

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'harmoniser leurs participation aux écoles élémentaires de la commune :

- Coopératives scolaires : 35€ par enfant (auparavant 35€ à Theil et 26,20 € l'année dernière à Chigy)
- Fournitures scolaires : 70€ par enfant (auparavant 58€ à Theil et 70 € à Chigy par le SIVOS de la Vanne)

Ces sommes ne comprennent pas les dépenses de piscine qui sont réglée directement par la commune.

ACHAT D'UNE MAISON A VAREILLES- DE 2017

Monsieur le maire rappelle la volonté précisée dans la charte de la commune nouvelle de dynamiser et d'équilibrer les centres bourgs de nos communes historiques.

- A Chigy nous disposons déjà du café, de l'école et de la volonté d'y implanter une microcrèche
- A Theil nous disposons des commerces, du café restaurant, de l'école et du centre de loisirs.
- A vareilles la seule animation dont nous disposons est de l'ouverture du Maquis le week-end et de l'activité de nos associations (Plaisir de lire, Créartis et les quatre saisons). Ces activités se font dans la salle du conseil de la mairie.

Monsieur le maire propose de racheter une maison à proximité de la mairie pour y établir les associations. La surface aménageable est d'environ 100 m² à laquelle se rajoute environ 35 m² de zone de stockage ou locaux techniques.

Une estimation des dépenses a été faite comme suit :

- Coût 32 000 € (achat par acte administratif)
- Coût estimé des travaux : 63 000 €
 - Toiture : 25 000 €
 - SPANC : 8 000 €
 - Aménagements : 30 000 €
- Coût total de l'opération 95 000 €

Pas de subvention pour l'achat de la maison

Subventions possibles

- DETR pour bibliothèque (30%)
- village de l'Yonne (département) pour 30% de 30 000€ maxi

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter ce bien. Le projet sera ensuite étudié et débattu par le conseil communal de Vareilles et le conseil municipal.

ACHAT DU BUS DE CHIGY-FOISSY - DE 2017

La commune de Chigy avait acheté, vers 2003, conjointement, avec la commune de Foissy un mini-bus pouvant transporter 15 enfants.

Ce minibus (80 000 Km) répond aux normes de sécurité actuelle. Il est e estimé 3 000 €.

Il doit répondre à certains besoins du centre de loisirs, ou de transport (écoliers, séniors) à l'intérieur de la commune.

La commune de Les Vallées de la Vanne propose à la commune de Foissy de racheter sa part (1 500 €)

Ce projet est adopté à l'unanimité.

STATION D'EPURATION DE THEIL DE 2017 85

Monsieur le maire fait le point de l'avancement des études de la station d'épuration de Theil :

- Le contrat d'entretien de la station d'épuration de Theil est à renouveler. Luc Maudet rappelle qu'en 2020 la gestion de l'assainissement collectif retournera à la communauté de communes. Dans cette perspective des discussions sont engagées avec les prestataires de services sur les différentes stations d'épuration de la CCVPO pour harmoniser progressivement les prestations d'ici 2020. D'autre part, la construction de la nouvelle station de Theil nous impose de ne pas engager l'avenir au-delà de 2019.
- Un terrain d'entente a été trouvé avec Eau de Paris sur la conformité à avoir pour les branchements des particuliers.
- L'étude du milieu aquatique a été confié au bureau d'études BIOS. Les premières mesures doivent être réalisées en septembre 2017, les dernières en juillet 2018.
- Le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé le 22 septembre, réponse le 24 octobre. Le projet sera à établir pour juillet 2018
- Fin de la construction de la station d'épuration : décembre 2019.
- Il nous est demandé de réaliser la télésurveillance du poste de relevage du Pont-Rouge. Une solution avait été votée en mars 2017 en effectuant les relevés au moyen d'une sonde piézo. Cette méthode ne paraît pas la mieux adaptée. L'équipement de la station de relevage doit être fait tout de suite pour disposer des données pour le calcul de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition faite par la SAUR avec mesure par un capteur radar : coût 4577,30 € HT soit 5 492,76 € TTC. L'agence de l'eau subventionne cet investissement à hauteur de 45%.

RECLAMATION SUR LE MONTANT D'UNE PVR A CHIGY

Un habitant de Chigy conteste le montant de la PVR qui lui a été facturée. Une partie de son terrain est inconstructible du fait de la proximité de l'aqueduc d'Eau de Paris. Considérant que le propriétaire, en négociant avec Eau de Paris, a pu construire sa maison, qu'il bénéficie de tous les services apportés par cette PVR, que cette PVR était inscrite sur le permis de construire, le conseil municipal par 26 voix et 2 abstentions refuse de faire un abattement sur le montant demandé.

RETROCESSION A TITRE GRACIEUX DE LA PASSERELLE DE CHIGY A LA COMMUNE

La SMAEP a construit une passerelle pour faire passer une nouvelle canalisation au-dessus du ru des Sièges à Chigy. Cette passerelle a été aménagée en passage piéton. La SMAEP souhaite rétrocéder la passerelle à la commune qui devra l'entretenir. La SMAEP entretiendra ses ouvrages annexes à la passerelle. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la rétrocession à titre gracieux de la passerelle.0

BAIL DE CHASSE DE LA FORET COMMUNAL DE VAREILLES

Monsieur le maire fait part de la demande de la société de chasse « Les amis et les copains » de voir le bail sur la forêt communale (du 01/04/2016 au 31/03/2028) coïncidant avec le bail sur la forêt domaniale (du 01/04/2016 au 31/03/2028).

Monsieur le maire précise qu'outre les 1 500 € de bail annuel les chasseurs entretiennent tous les chemins de la forêt à son entière satisfaction et qu'il paraît inadapté de ne louer qu'une partie de la forêt sans louer l'autre.

Le conseil municipal par 26 pour et 2 abstentions accepte de faire correspondre le bail avec celui de la forêt domaniale et de le prolonger au 31/03/2028.

QUESTIONS DIVERSES

- Florent Mignot explique son souhait de profiter de la réfection du socle du monument aux morts sur la commune de Theil, et de la mise en accessibilité de l'église pour repousser de quelques mètres le monument aux morts, sur le terrain appartenant à la commune, afin de disposer d'une place plus adaptée aux manifestations du souvenir.
- Les associations doivent penser à envoyer leurs dates de manifestation à tourisme@ccvpo.fr avant le 30 octobre pour qu'elles puissent figurer sur le calendrier 2018.
- Les prochaines manifestations sur la commune :
 - Signature convention participation citoyenne le 28 septembre à 18 heures à Theil
 - 9^{ème} anniversaire de Plaisir de lire le 14 octobre à 11 heures à Vareilles
 - Lancement du bulletin APVV de Chigy- concert Christelle Loury 25 novembre 2017
 - Saints de glace: 13 mai 2018
 - Feux de la Saint Jean à Theil: 9 juin 2018. Lors de cette manifestation Guy Lamarre souhaite faire venir un bagad de Bretagne. Il y aurait 30 personnes à loger. Appel est fait pour les loger dans la population.
 - Feux de l'été à Chigy: 7 juillet 2018
- Messe des chasseurs + manifestation à Theil (avril 2018) (contact Joël Cretté)
- organisation du forum des associations: 1er ou 8 septembre 2018. Celle-ci serait portée par Cœur-de-Vanne.

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h 30